

**MAIRIE DE**

**SAINT THIBAUT DES VIGNES**

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

**N°2023-047**

**ARRETE PORTANT FERMETURE PROVISOIRE DE L'EGLISE SAINT JEAN BAPTISTE A  
PARTIR DU 09 FEVRIER 2023 POUR UNE DUREE INDETERMINEE**

**Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,**

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les pouvoirs de police du Maire,  
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,  
Vu l'intérêt général,

Considérant que l'état de la nef de l'église Saint Jean Baptiste constitue un péril pour la sécurité des occupants,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire de l'église Saint Jean Baptiste,

**ARRETE**

**Article 1er** : Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'Eglise Saint Jean Baptiste est provisoirement interdit au public, à compter du **09 février 2023** et ce pour une durée indéterminée.

**Article 2** : La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'à l'issue des travaux de réfection et de mise en sécurité et une autorisation sera délivrée par arrêté municipal.

**Article 3** : Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de l'église et transmis à la paroisse qui se chargera d'informer l'équipe paroissiale.

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le maire,

Sinclair VOURIOT.

